

|   |            |
|---|------------|
| <b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>                          | <b>M1</b>  |
| <b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b> | <b>A3</b>  |
| <b>Fonctionnement des E.P.L.E.</b>  | <b>330</b> |

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Education,
- VU** la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGALIM »,
- VU** le décret n° 2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 26 février 2016 approuvant le Plan d'action régional pour l'agriculture,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

**ENTENDU** les interventions de Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 180 000 € d'autorisations de programme, de 35 194 630 € d'autorisations d'engagement, de 180 000 € de crédits de paiement en investissement et de 34 894 600 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme 330 "Fonctionnement des EPLE" ;

**ATTRIBUE**

des subventions de fonctionnement aux EPLE à hauteur de 31 898 452 € selon la répartition présentée en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 31 898 452 € au titre de la Dotation Annuelle de Fonctionnement selon la répartition présentée en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 100 000 € au titre de la prise en charge directe par la Région des abonnements Internet et téléphonie Gigalis des EPLE ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 180 000 € pour la mise en œuvre de la démarche de soutien à l'approvisionnement de proximité dans les services de restauration des lycées ;

AFFECTE

une autorisation de programme de 180 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à la démarche de soutien à l'approvisionnement de proximité dans les services de restauration des lycées ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 125 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au marché concernant la collecte des déchets issus des laboratoires et ateliers des lycées publics et privés ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 220 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives au marché d'acquisition de vêtements de travail des agents régionaux des lycées ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 25 000 € pour la prise en charge des dépenses de charges d'administration générales (taxes et impôts divers) ;

APPROUVE

l'inscription d'une autorisation d'engagement de 300 000 € au titre du marché de fourniture des équipements de protection individuelle aux agents régionaux des EPLE et du CREPS.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs